



Traité Soucca

Michna 6 - Chapitre 1

מסככין בנסרים, דברי רבי יהודה; רבי מאיר אוסר. נתן עליה
נסר שהוא רחב ארבעה טפחים כשרה, ובלבד שלא יישן תחתיו.

Il est permis de faire le Sekhakh avec des planches, c'est l'opinion de Rabbi Yehouda. Rabbi Méïr l'interdit. Si l'on a placé sur la Soucca une planche de 4 Téfa'him (4 palmes – environ 40 cm), la Soucca est valide, il faudra seulement ne pas dormir sous la planche.



Questions au Rav Dayan (tome 6)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions